



Nouvelles de RBC Assurances

À L'USAGE DU CONSEILLER. NE PAS DISTRIBUER AUX CLIENTS.

19 octobre 2021

Bientôt : Nouveaux fonds Vision RBC ajoutés à la gamme FPG RBC

L'adoption des principes d'investissement responsable et des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance gagne du terrain parmi les investisseurs à l'échelle mondiale, et ces nouveaux fonds visent les investisseurs qui veulent combiner leurs objectifs de réussite financière avec leur désir d'avoir un impact social positif.

Afin d'offrir à vos clients davantage d'occasions et de diversification, nous allons ajouter deux nouveaux fonds socialement responsables à la gamme de fonds des FPG RBC® le 8 novembre 2021 (en attente d'approbation réglementaire).

Le **Fonds d'actions canadiennes Vision RBC** et le **Fonds équilibré Vision RBC** sont conçus pour répondre aux besoins des investisseurs qui :

- jugent que la responsabilité sociale doit jouer un rôle prépondérant ou être une question à intégrer dans la prise de décisions de placement et qui désirent investir dans des sociétés qui suivent des pratiques ESG intéressantes et dont les caractéristiques financières sont attrayantes ;
- veulent profiter de l'expertise de RBC GMA, l'une des principales sociétés de gestion de placements du Canada ;
- veulent choisir, pour la totalité ou une partie de leur portefeuille, une solution de placement socialement responsable en accord avec leurs valeurs.

Joignez-vous à notre webinaire de novembre pour en savoir plus sur les fonds Vision !

Nous vous invitons à vous joindre à nous pour un webinaire virtuel le 18 novembre 2021, au cours duquel vous entendrez notre conférencière invitée, **Catherine Philogene**, vice-présidente, Gestion de produit, RBC Gestion mondiale d'actifs. Avec plus de 20 ans d'expérience dans le secteur des fonds de placement, couvrant de nombreuses stratégies, notamment l'intégration des critères ESG et de l'ISR, Catherine parlera :

- de la signification de l'investissement responsable et des critères ESG ;
- des nouveaux fonds (le Fonds équilibré Vision RBC et le Fonds d'actions canadiennes RBC) ainsi que les moyens employés par les gestionnaires de portefeuille pour intégrer les analyses fondées sur des critères ESG dans leurs processus de placement ;
- de la façon dont l'ISR peut contribuer à protéger le patrimoine, quelles que soient les conditions du marché ;

Inscrivez-vous au webinaire dès aujourd'hui pour apprendre comment sont établis les frais des nouveaux fonds et comment les FPG RBC peuvent protéger les placements de vos clients et les faire croître !

Questions

Si vous avez des questions, veuillez appeler votre conseiller à la vente de RBC Assurances :

- AGD : 1 866 235-4332.
- OCRCVM/ACCFM : 1 888 770-2586, option 3

Tout montant affecté à un fonds distinct est investi aux risques du titulaire du contrat et sa valeur peut augmenter ou diminuer.

Les Fonds de placement garanti RBC sont des fonds distincts, appelés contrats de rente individuels ou à capital variable. La Compagnie d'assurance vie RBC est l'émettrice exclusive de ces contrats et la garante de toutes les garanties qui y sont stipulées. Les portefeuilles et fonds communs de placement sous-jacents offerts dans le cadre de ces contrats sont gérés par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. Les détails du contrat applicable figurent dans la notice explicative et le contrat FPG RBC à l'adresse www.rbcassurances.com/fpg.

© / ^{MC} Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence.